

OBJET DE L'ENQUÊTE :

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
du projet de création d'un Bus à Haut Niveau de Service
entre GEX et FERNEY-VOLTAIRE

et

MISE EN COMPATIBILITE des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de
CESSY, FERNEY-VOLTAIRE et ORNEX

Date de l'enquête publique du 12/11/2014 au 12/12/2014

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES
OBSERVATIONS

Didier Allamanno
commissaire enquêteur

L'enquête publique concernant le projet de création d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur la RD1005 entre GEX et FERNEY-VOLTAIRE et la mise en compatibilité des PLU des communes de Cessy, Ferney-Voltaire et Ornex, s'est déroulée du 12 décembre 2014 au 12 décembre 2014.

A l'issue de l'enquête j'ai clos les différents registres d'enquête déposés dans chacune des cinq communes concernées par l'enquête et annexé à ces registres les courriers remis à mon intention pendant l'enquête. J'ai ainsi comptabiliser CENT CINQ observations.

Le public disposait dans chaque commune de deux registres d'enquête pour rédiger ses observations. En principe, un registre était destiné aux observations relatives à la déclaration d'utilité publique du projet de BHNS et un second destiné aux observations relatives aux différentes mises en compatibilité des PLU de Cessy, Ferney-Voltaire et Ornex. Dix registres ont ainsi été ouverts et paraphés par mes soins avant l'ouverture de l'enquête et m'ont été remis le samedi 13 à la clôture de l'enquête pour trois communes, j'ai récupéré le lundi 15 les registres des deux autres communes.

J'ai numéroté au crayon chaque remarque du registre et chaque courrier reçu ou remis annexé au registre d'enquête. J'ai reçu SIX observations orales au cours de mes cinq permanences que j'ai transcrite fidèlement.

Le tableau annexé au procès verbal rassemble le résumé de toutes les observations. La première colonne donne la forme et l'origine de la remarque.

- R comme registre, L comme lettre ou Ora comme orale, indique la forme de l'observation.
- G comme Gex, C comme Cessy, S comme Segny, O comme Ornex et FV comme Ferney-Voltaire, indique la commune où l'on a déposé l'observation.
- un numéro d'ordre permet de situer et retrouver le commentaire.

Ainsi : RFV11 est une observation portée sur le registre (R) à Ferney-Voltaire (FV) numérotée 11.

La seconde colonne précise les prénom et nom de l'auteur ou des auteurs de l'observation, leur qualité, quand ceux-ci sont précisés et lisibles.

La troisième colonne résume l'objet et l'argumentaire.

Synthèse des observations :

1 – La concertation est estimée discrète, à sens unique et sans véritable échange.

(se reporter par exemple aux remarques : LC2 – RO5 – RFV19 – LfV9 – LfV17 – LfV 20 – LfV22) .

La communication sur le BHNS est jugée insuffisante, la publicité trop restreinte, l'affichage inexistant, la durée de l'enquête insuffisante, il manque des permanences en particulier à Ferney, un registre électronique aurait dû être ouvert. Un référendum est réclamé.

(se reporter par exemple aux remarques : LC4 – RFV11 – RO5 – RFV19 – RFV20 – LfV1 – LfV2 – LfV4 – LfV6 -LfV9 – LfV14 – LfV16 – LfV20 – LfV22 - LfV25) .

2 – Plusieurs remarques portent sur le dossier. On le trouve rebutant (lourdeur, format, utilisation de jargon ou sigles incompréhensibles) il manque de résumé synthétique. On signale aussi des erreurs ou des incohérences. On estime trompeuse la représentation graphique qui laisse croire à des aménagements sans impact foncier ou qui les réduit.

(se reporter par exemple aux remarques : RG12 – LO2 – RFV3 – RO5 – RFV19 – LfV4 – LfV6 – LfV16 – LfV17 – LfV21 – LfV22 – LfV23 – LfV25)

3 – Le nombre, la localisation, la taille, la forme (parking silo ?) des parkings relais est un sujet jugé primordial pour beaucoup. Mais le parc des Cèdres ne doit pas être affecté par un P+R, un P+R ne doit pas être construit en centre-ville. Le BHNS, les P+R, la voie verte et densification urbaine font partie d'un ensemble dont l'étude et la réalisation ne peuvent être dissociées.

(se reporter par exemple aux remarques : RG3 - RG4 – RG5 - RG10 – RG11 - RG12 - LC1 - LC2 - RS2 – RS3 – RO1 – RO6 – LO1 - RFV14 – RFV22 - RFV27 – LfV6 – LfV8 – LfV10 – LfV14 - LfV16 – LfV23 – LfV25 – LfV26 – LfV27 – LfV29 – LfV30)

4 – Les déplacements en vélos vont être aggravés par la suppression de pistes cyclables. L'absence de pistes cyclables, contrairement aux préconisations de la loi LAURE, est dénoncée. Peu ou pas de précisions

sont apportées sur la voie verte, le tracé n'est même pas indiqué. Aucun paragraphe sur le détail des aménagements destinés au stationnement des cycles ne figure au dossier d'enquête.

(se reporter par exemple aux remarques : RG9 – RG11 – LC1 – LC2 – RO1 – RO2 – RO5 – RFV 16 – RFV19 – RO6 – LO1 – LO2 – RFV1 – RFV 17 – RFV20 – RFV31 – Lfv9 – Lfv17 – Lfv29 – Ora2 – Ora5)

5 – Beaucoup d'interrogations portent sur les fréquences des bus. La fréquence des bus est jugée insuffisante en soirée et les week-ends. On doit pouvoir utiliser le bus pour travailler le soir, pour se rendre aux spectacles à Genève en soirée. L'utilisation par les scolaires doit aussi être prise en considération.

(se reporter par exemple aux remarques : RG1 – RG2 – RG5 – RG8 – RG9 – RC4 – RC6 – LC2 – RFV1 – RFV4 – RFV23 – RFV31 – Lfv16)

6 – Les arrêts ou stations ne sont pas assez nombreux ou mal situés, des quartiers sont mal desservis. On se demande comment seront organisés les rabattements pour les plus éloignés ainsi que les raccordements ? Un « business plan » est proposé. La suppression de certains arrêts est mal acceptée comme Jargilières ou l'arrêt central de la Mairie ou celui de Ecole St Vincent

(se reporter par exemple aux remarques : RG1 – RG2 – RG6 – RG7 – RG9 – RG11 – LC1 – LC4 – RS2 – RO6 – RFV12 – RFV13 – RFV16 – RFV 17 – RFV22 – RFV23 – RFV28 – RFV29 – RFV33 – Lfv7 – Lfv8 – Lfv10 – Lfv13 – Lfv16 – Lfv25 – Ora1 – Ora4 – Ora6)

7 – La crainte d'embouteillages et de blocages de la circulation, y compris pour les rues avoisinantes, est mise en avant, les conséquences sur l'impact de la circulation dans Ferney ne sont pas étudiés.

(se reporter par exemple aux remarques : RG5 – RC1 – RC3 – RS1 – RS3 – RO4 – Lfv2 – Lfv4 – Lfv6 – Lfv8 – Lfv16 – Lfv22)

8 – Aucun aménagement n'est prévu à la douane, ni en territoire suisse en particulier au niveau du tunnel, ce qui fait perdre tout son sens au projet.

(se reporter par exemple aux remarques : RG5 – RG12 – RC2 – RO6 – RFV17 – RFV22 – RFV34 – Lfv1 – Lfv8 – Lfv10 – Lfv14 – Lfv17 – Lfv25 – Ora6)

9 – Un gain de temps minime pour un coût exorbitant. Le financement reste encore incertain et une augmentation d'impôts locaux est à craindre.

(se reporter par exemple aux remarques : RG8 – RG12 – RS2 – RFV5 – RFV6 – RFV7 – RFV9 – RFV12 – RFV25 – RFV27 – Lfv1 – Lfv4 – Lfv6 – Lfv13 – Lfv15 – Lfv17 – Lfv26)

10 – D'aucuns voient venir une augmentation des tarifs du bus pour payer ces travaux, on trouve déjà la tarification élevée et on remarque des disparités injustifiées de part de l'autre de la frontière.

(se reporter par exemple aux remarques : LC2 – LO1 – RFV14 – RFV17 – RFV20 – RFV31 – Lfv10 – Lfv15 – Lfv16 – Lfv27 – Ora6)

11 – La suppression des ronds-points onéreux, souvent récemment construits et appréciés pour la fluidité du trafic, est incomprise et le rajout de feux tricolores perçu comme source d'embouteillage. Il s'ajoute un sentiment d'insécurité routière.

(se reporter par exemple aux remarques : RS2 – RS3 – RO4 – RS4 – RFV6 – RFV22 – RFV33 – RFV28 – Lfv3 – Lfv6 – Lfv25 – Ora1)

12 – Le projet est jugé trop pénalisant pour la circulation automobile, en particulier pour les artisans, dépanneurs, agriculteurs, voire pour la sécurité (ambulance, pompiers,...) et préjudiciable aux commerçants.

(se reporter par exemple aux remarques : RC1 – RS3 – RO2 – RO3 – RFV22 – Lfv5 – Lfv6)

13 – L'emprise du projet est floue, jugée trop importante, trop impactante pour les riverains en particulier pour les copropriétés riveraines de la ligne du BHNS à Ferney. On dénonce des difficultés techniques qui n'ont pas été prises en considération (dénivelées, accès des riverains,...)

(se reporter par exemple aux remarques : RC5 – LC2 – RFV5 – RFV26 – RFV31 – Lfv4 – Lfv5 – Lfv8 – Lfv9 – Lfv19 – Lfv22 – Lfv25 – Lfv30 – Ora6)

14 – Diverses pollutions et nuisances diverses sont dénoncées (air, bruit,...)

(se reporter par exemple aux remarques : RC3 – RFV8 – RFV9 – RFV10 – RFV11 – RFV12 – RFV13 – RFV14 – RFV15 – RFV17 – RFV21 – RFV22 – RFV23 – RFV25 – RFV26 – Lfv19 – Lfv22)

15 – Des alternatives ou des variantes à ce projet sont proposées :

pourquoi ne pas avoir envisagé un tram ? RFV1 – RFV5

ou un transport aérien par câble ? Lfv20

ou rejoindre la voie du tram ? RS3

ou un itinéraire différent ? RFV10 – LfV15 – LfV16 – LfV17 - LfV25

ou une tranchée couverte ? LfV14

ou une troisième voie pour le bus à Ornex et une voie latérale à Segny ? RC1

Pour diminuer le coût et l'impact foncier pourquoi ne pas retenir uniquement une seule voie descendante en site propre dans Ferney ? LfV25

16 – Des informations et des interrogations sont posées sur les réseaux plus spécifiquement les réseaux eaux pluviales (EP)

(se reporter par exemple aux remarques : RS3 – RO2 – RFV5 – LfV8)

17 – Des études complémentaires ou des simulations sont réclamées pour ne pas dire exigées.

(se reporter par exemple aux remarques : RG12 – RS3 – RO4 – RFV17 – RO5 – RFV19 – RFV27 – RFV33 – RFV34 – LfV2 - LfV20 – LfV25 – Ora3)

18 – Des mesures environnementales ou concernant le paysage ou l'aménagement des espaces publics ont été préconisées.

(se reporter par exemple aux remarques : LC2 – RS2 (maintien du passage inférieur) – RFV14 – RFV17 - RFV28 (patrimoine historique) - LfV22 – LfV26 (espace naturel sensible étang de Colovrex) – LfV27 – LfV29)

19 – Deux questions sont posées concernant les accès à la route départementale pour les propriétés riveraines

(se reporter aux remarques : LC3 – LfV18)

20 – Plusieurs observations, émanant le plus souvent des communes, portent sur des tronçons ou des séquences spécifiques

(se reporter par exemple aux remarques : LC1 – RS2 – LO1 – LO2 – RFV5 – RO5 – RFV19 – LfV3 – LfV8 – LfV12 – LfV19)

En complément est joint au procès-verbal les descriptions de séquences ou tronçons dont il est proposé ou souhaité des modifications (extrait lettre Apicy et Mairie Ornex)

21 – remarque sur la mise en compatibilité du PLU de Cessy : LC1

Un tableau du résumé des observations figure en annexe ci-après

Fait à Culoz, le 23 décembre 2014

Signé Didier ALLAMANNO

Commissaire enquêteur